

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 15 juin 2020**DÉLIBÉRATION n°2020-29**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 15 juin 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 5 juin 2020.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 25 mai 2020.

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte rendu du conseil d'administration du 25 mai 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	24
Abstentions :	0
Votes exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

Pièce jointe :

- compte rendu du conseil d'administration du 25 mai 2020.

Fait à Tours, le 18 juin 2020

Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 18 juin 2020

Transmise au Recteur le : 18 juin 2020

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 25 mai 2020

Compte tenu de l'urgence sanitaire, le conseil d'administration s'est tenu en visioconférence

1. Compte rendu du conseil d'administration du 4 mai 2020

Le compte rendu du conseil d'administration du 4 mai 2020 est approuvé à l'unanimité par la délibération n°2020-23.

2. Informations générales

2.1. Information sur la continuité de l'établissement et la reprise sur site

- Foyer de contamination Covid dans les résidences du CROUS à Grandmont.

Six étudiants ont été testés positifs. 180 vont faire l'objet d'un test. A ce stade, environ 130 étudiants de la résidence ont été testés avec un résultat négatif. Les autres étudiants vont être testés ces jours-ci.

- Examens

On approche de la fin de la première session. Dans l'ensemble, les épreuves à distance se sont bien déroulées sans incident technique majeur.

- Parcoursup

Les élèves sont en train de commencer à confirmer leurs vœux. Il y a près de 2000 « oui » définitifs et environ 4000 « oui » en attente. On peut aussi constater un choix définitif plus rapide des élèves que l'an dernier.

- Reprise d'activité

Information sur le décret 2020-604 du 20 mai 2020 qui ouvre la possibilité aux étudiants de se rendre sur les sites universitaires dans des conditions limitativement énumérées.

Compte tenu de l'évolution de la situation, il est possible d'adapter le plan de retour sur site en maintenant les grands principes (télétravail, limiter la présence sur site, gestes barrières...). Ainsi, il est proposé de revoir la limitation des réunions à 3 personnes en l'élargissant à 10 personnes, tout en maintenant bien entendu tous les gestes barrière et sanitaires.

Jean Fabbri pour les élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" (EaT) souligne le besoin dans certains cas de tenir dans les locaux universitaires des jurys et des rencontres avec les étudiants-en particulier pour les soutenances de projet/mémoire - voire pour des formes d'examen (oral à effectif réduit). IL demande si cela est possible.

2.2. Informations scientifiques sur le SARS-CoV-2 (Covid19)

Philippe Roingard, vice-président et PU-PH en virologie, apporte au conseil des informations scientifiques sur le SARS-CoV-2.

SARS-CoV-2 est le nom du virus

Covid19 est le nom de la maladie

Il s'agit du 3^{ème} épisode du franchissement de barrières d'espèces, c'est-à-dire de la transmission d'un virus animal vers l'homme (3^{ème} épidémie connue du moins).

1^{er} épisode en 2002 (SARS-CoV-1) en Chine (de la chauve-souris à l'homme, avec une civette comme animal intermédiaire). Environ 8000 personnes infectées, 800 décès essentiellement en Asie du sud-est. Arrêt de l'épidémie au cours de l'été 2003.

2^{ème} épisode MERS-CoV en 2012 au Moyen-Orient (de la chauve-souris à l'homme, avec un chameau en animal intermédiaire). Disparition du virus en 2014. 1300 malades et 450 décès ont été dénombrés.

3^{ème} épisode SARS-CoV-2

Très proche du SARS-CoV-1. Chauve-souris et pangolin (pas de certitude).

Ce virus semble être nettement plus contagieux que le SARS-CoV-1 mais avec une mortalité plus faible. Il semblerait aussi qu'il puisse se transmettre par l'homme avant l'apparition des symptômes.

Les tests sérologiques (détection des anticorps) ont montré que seulement 5% (en moyenne) de la population a rencontré le virus. Le virus se transmet par les voies « classiques » (gouttelettes, postillons et mains), comme le virus de la grippe. Le virus résiste très peu sur les objets (les tests de tenue sur les objets concentrent une grande quantité de virus ne correspondant pas à la réalité).

L'âge demeure le déterminant majeur du risque des décès (environ 90% au-delà de 70 ans), qui s'aggrave avec un IMC élevé.

Il faut faire une différence cruciale entre personne infectée et personne malade.

A court terme, on peut être raisonnablement optimistes sur l'évolution de la situation qui semble être maîtrisée (identification et maîtrise des « clusters »). A cela s'ajoute une immunisation partielle de la population. Les mesures de distanciation sociale sont en quelque sorte rentrées dans les mœurs. Elles doivent bien entendu être strictement maintenues.

2.3. Rentrée de septembre 2020

S'agissant de la rentrée, le président indique que la situation comme les consignes du ministère sont encore incertaines. Le cas échéant, les modalités seront présentées dans les instances compétentes.

Jean Fabbri (EaT) est conforté dans les propositions qu'il va formuler par l'exposé de Philippe Roingard : après la réouverture des lieux publics comme les bars, la reprise de la quasi-totalité des activités économiques et des transports, il apparaîtrait curieux de prévoir une rentrée de septembre essentiellement "à distance". Il souligne le besoin de prendre contact et de travailler dans nos amphis et nos salles avec les étudiants en particulier les nouveaux arrivants de L1 qui auront subi une année scolaire très décousue et souvent perdu leurs repères de travail.

2.4. Elections aux conseils centraux

L'annonce de la tenue du 2^{ème} tour des élections municipales fin juin amène à s'interroger sur notre propre calendrier. Maintenir les élections en octobre risque de nous contraindre à réorganiser les élections des étudiants. Nous attendons une position claire du MESRI sur ce point. Par ailleurs, sur le plan de la politique et de la gestion de l'établissement, il y a un intérêt majeur à organiser au plus vite les élections pour la désignation d'une nouvelle équipe présidentielle (préparation du budget 2021 dans le contexte actuel, organisation de la prochaine année universitaire, discussion autour du CPER...).

Pour ces raisons, il faut se poser la question de l'organisation des élections aux conseils centraux fin juin ou tout début juillet dans la mesure où les conditions sanitaires semblent désormais réunies.

Jean Fabbri (EaT) est particulièrement surpris par cette annonce. Il est tout à fait impossible de comparer un second tour d'élections municipales à un tour unique d'élections universitaires. Alors qu'il est encore recommandé de privilégier le travail à distance, des élections en juillet

interdiraient de facto toute forme de campagne électorale parmi les personnels et tendraient à privilégier des votes par procuration, lesquelles procurations pour le moment sont très difficiles à obtenir sans se déplacer ! Il demande à revenir à la proposition du comité électoral consultatif qui a proposé la date du 15 octobre : tout retour sur cette décision serait considéré comme un coup de force.

3. Affaires financières

3.1. Compte rendu de la commission des moyens du 7 mai 2020

La commission des moyens a examiné l'exécution budgétaire 2020 (les documents d'information sur l'exécution budgétaire présentés en commission des moyens ont été adressés aux membres du conseil d'administration), le calendrier budgétaire de la préparation du BR1 2020 et du BI 2021.

Une première discussion sur le débat d'orientations budgétaires a eu lieu. Les axes stratégiques du débat d'orientations budgétaires seront présentés à la commission des moyens du 29 mai et discutés en conseil d'administration le 15 juin 2020.

3.2. Rectification de la délibération n°2020-02 du 2 mars 2020 approuvant le compte financier et l'exécution financière 2019

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n°2020-02 relative au compte financier 2019.

Au point A-2, ligne 3, il faut lire 8 483 690 € de capacité d'autofinancement (et non 8 465 690 €) et au point A-3, il faut lire, au titre de l'affectation des résultats, 4 544 722,51 € (et non 4 512 516,33 €).

La présente rectification est approuvée par la délibération n°2020-24.

4. Affaires générales, juridiques et statutaires

4.1. Délégation de pouvoir au Président pour signer des marchés publics

La délégation de pouvoir accordée au Président de l'université (délibération n°2016-74) pour signer les accords et les conventions est plafonnée à 500 000 €. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant, ou sans montant minimal ou maximal, doit faire l'objet d'une délégation de signature au président de l'université. La signature du président pour les marchés visés par la présente délibération leur confère un caractère exécutoire.

Trois marchés sont concernés : fourniture de papier pour l'impression, fourniture et impression d'objets publicitaires et fourniture et maintenance de matériels et logiciels de gestion et d'impression de cartes multiservices.

Pour Jean Fabbri (EaT) il est très curieux qu'après la fin du mandat du président (même s'il est prolongé "en fonction" par la crise sanitaire) un important marché pour un budget de communication (330 000 euros) essentiellement tourné vers des objets de promotion de l'université soit adopté. Il demande le retrait de cette partie de la délibération, en effet, la stratégie de communication tant interne qu'externe (et les supports afférents) est l'un des enjeux de la campagne électorale.

La présente décision est approuvée par la délibération n°2020-25 (19 pour, 2 contre et 2 abstentions).

4.2. Renouvellement de l'adhésion au GIP Fun-MOOC

L'université a adhéré au GIP FUN-MOOC en 2017 (délibération n°2017-07). Le GIP devant être renouvelé, il y a lieu, d'une part, d'approuver la convention constitutive 2020 afin de permettre

l'édition du nouvel arrêté d'approbation et, d'autre part, de renouveler l'adhésion de l'université audit GIP.

La participation à un consortium universitaire public dans une logique de mutualisation est en principe intéressante, c'est pourquoi Jean Fabbri (EaT) demande quels sont les projets et les usages qui bénéficient de FUN-Mooc et quelle est la participation financière de notre université.

L'approbation de la convention constitutive et le renouvellement de l'adhésion au GIP FUN-MOOC sont approuvés par la délibération n°2020-26 (20 pour, 1 contre et 2 abstentions).

5. Etudes et vie de l'étudiant

5.1. Mobilités entrantes et sortantes pour l'année universitaire 2020-2021

La question des mobilités entrantes et sortantes est très incertaine dans le contexte actuel. Pour le moment, les frontières sont toujours fermées, comme les postes diplomatiques qui ne traiteront les demandes de visa qu'en août (soit plus tardivement que d'habitude). Il est aussi fort probable que le Gouvernement dresse une liste de pays rouges ou verts ayant une conséquence sur les mobilités.

Quelques chiffres sur les données actuelles :

Mobilités encadrées :

- Etudiants sortants encadrés : 225 concernés
- Etudiants sortants UE : 400 concernés

Etudiants Etudes en France (étudiants internationaux individuels) :

- 7856 candidatures
- 641 dossiers acceptés
- 2150 refus
- environ 5000 dossiers en cours de traitement.

6. Recherche et valorisation

6.1. Délégation au Président pour modifier annuellement le montant du traitement versé et des frais remboursés aux chercheurs invités

Par la délibération n°2014-43 susvisé, le conseil d'administration a établi un statut des chercheurs invités, en conformité avec le décret n°85-733 également susvisé. Afin de permettre au Président de l'université d'actualiser, chaque année si nécessaire, le montant du traitement versé et des frais remboursés aux chercheurs invités, il est proposé au conseil d'administration de déléguer cette compétence au Président de l'université qui procédera à l'actualisation annuelle sur proposition de la commission de la recherche après avis de la commission des moyens.

La délégation de pouvoir au Président de l'université pour modifier annuellement le montant du traitement versé et des frais remboursés aux chercheurs invités, sur proposition de la commission de la recherche après avis de la commission des moyens est approuvée par la délibération n°2020-27 (20 pour et 3 abstentions).

6.2. Régime dérogatoire au statut des chercheurs invités en raison de la situation d'urgence sanitaire

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la pandémie de Covid19, il est proposé d'instaurer des mesures dérogeant au statut des chercheurs invités pour la campagne 2019-2020 et notamment de permettre aux huit chercheurs invités sur la campagne 2019-2020 d'être accueillis en 2020-2021.

Les mesures dérogatoires au statut des chercheurs invités pour la campagne 2019-2020 en raison de la crise sanitaire sont approuvées par la délibération n°2020-28 (21 pour et 2 abstentions).

7. Ressources humaines

7.1. Informations diverses ressources humaines

Les services de la DDFIP ont repris leur fonctionnement normal, permettant ainsi de reprendre le calendrier de la paie et des heures complémentaires.

S'agissant des concours RF, des consignes ont été données par le MESRI pour l'organisation des concours et les dates de prise de fonction. Il n'y aura pas de phase orale d'admission, la phase écrite d'admissibilité vaudra admission.

8. Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 5 juin 2020

Le Président,



Philippe Vendrix

N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)